



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Chevaigné (35)

Une mini-forêt dans un lotissement, îlot de biodiversité

La municipalité a imaginé un projet participatif de plantation d'une mini-forêt dans un lotissement. Ce projet d'îlot de fraîcheur et de biodiversité en zone urbaine a été conçu avec l'appui d'une association experte qui finance par ailleurs le projet.

Chevaigné, avec ses 2446 habitants, est une commune située sur la partie nord du territoire de Rennes Métropole.

Commune péri-urbaine, elle souhaite privilégier un cadre de vie de qualité pour ses habitants, notamment en végétalisant la commune.

➤ De la volonté de planter des arbres

Suite à des travaux effectués dans le cadre du réaménagement du centre-bourg, des arbres ont été abattus et la collectivité était tenue de compenser cet abattage.

« Nous avons décidé d'aller au-delà de l'injonction et de planter le double des arbres qui ont été abattus lors des travaux de renouvellement du centre-bourg. Par ce biais, nous souhaitons accompagner la transition écologique et améliorer la qualité de vie des habitants. De ce constat a émergé l'idée d'une mini forêt », explique Sandrine Vincent, maire.

➤ L'accompagnement d'une association

La commune a souhaité creuser le sujet et s'est rapprochée de la commune de Bourgbarré (35), qui a porté un projet de plantation de 800 arbres en 2023, avec l'appui de l'association Les Planteurs de Boizh'éloups, en lien avec les habitants et les écoles. L'objectif de l'association est de créer des îlots de biodiversité libres de toute circulation humaine, où la petite faune peut vivre et se reproduire.



L'espace avec les plantations (en haut, à gauche, le site dans son état initial)

Ses bénévoles collectent des fonds et recherchent des terrains en friche, non exploités à acheter ou à louer selon un bail emphytéotique, ou à planter selon un contrat "ORE" (Obligation Réelle Environnementale : bail ou contrat de 99 ans garanti par l'Etat).

Des premiers échanges ont lieu avec l'association en octobre 2023, et une convention de partenariat a été signée en février 2024.

➤ Une mini-forêt imaginée par et pour les habitants

En septembre 2021, une balade urbaine a été proposée aux habitants pour identifier les sites des futures plantations, trois lieux ont été proposés à cette occasion. Suite à cette première rencontre, plusieurs plantations ont été réalisées en

2023 par la mairie. En complément, le projet de mini-forêt a été proposé aux habitants pour 2024, envisagé sur une zone naturelle de 600 m² au cœur d'un lotissement.

Sur la base d'un travail réalisé avec l'association, les élus ont proposé aux habitants différents scénarii de plantation lors d'une réunion publique. L'objectif était de recueillir les remarques, avis sur les essences, et points éventuels de blocage sur le projet, en vue de présenter un projet finalisé aux habitants trois mois plus tard.

Une fois le scénario choisi, l'association Les Planteurs de Boizh'éloups est intervenue dans les deux écoles de la commune pour sensibiliser les enfants et les associer au projet. Deux journées de travail ont été nécessaires, à l'automne 2024 : une

journée de préparation du terrain, puis une journée de plantation, à laquelle une trentaine d'habitants a participé, comme l'explique Ruth Bachmann-Doulain, conseillère municipale : « Il n'y avait pas que les habitants des maisons voisines, le projet a mobilisé au-delà. Les 150 enfants sensibilisés par l'association à l'école, ont motivé leurs parents à venir ! ».

➤ Des contraintes physiques à prendre en compte

L'existence d'une mare sur le site (ancienne réserve d'eau des pompiers) a nécessité la réalisation d'une étude environnementale qui a conclu à la présence d'amphibiens protégés, la mare a donc été préservée. La présence de canalisations et de réseaux enterrés d'électricité a également conditionné l'emplacement des plantations.

Pour éviter le déport d'ombre, la mairie a proposé une marge de huit mètres entre les habitations et les plantations.

➤ Le choix des arbres

L'enjeu est d'aboutir à un espace boisé présentant une variété d'arbres la plus favorable possible à la biodiversité : arbres de haut jet,

“ Nous avons la volonté de maintenir et préserver la biodiversité, et le faire avec et pour les habitants, pour accompagner la transition et préparer demain.



© Chevaigné

Sandrine Vincent, maire

de moyen jet, buissonnants à fruits, arbustes fruitiers et arbres fruitiers rustiques. Implantés dans une zone entourée d'habitations, les arbres sélectionnés sont non-allergènes (pas de bouleau, ni de tilleul), il s'agit de petit houx, sureau noir, sorbier des oiseaux ou encore érable champêtre.

➤ Un espace boisé sans nécessité d'entretien

En tant qu'ilot de biodiversité, l'enjeu est surtout de laisser faire la nature. L'association estime qu'un entretien environ tous les dix ans sera nécessaire, le choix des essences définissant le niveau d'entretien. Seule la survenue d'une canicule au cours des deux premières années pourrait imposer aux services techniques communaux d'intervenir pour apporter un couvre-sol aux plantations.

Tous les arbres et arbustes ont été achetés auprès de pépiniéristes locaux, qui garantissent que les plants n'ont subi aucune modification génétique et qui bénéficient du label "Végétal local", soutenu par l'Office Français de la Biodiversité.

➤ Une zone sacralisée

Afin d'ancrer la démarche dans le temps, la commune a signé une convention avec l'association qui l'engage à protéger cette zone plantée.

Par ailleurs, un complément a été apporté dans le PLUi, comme le précise Sandrine Vincent : « L'objectif est de sacréaliser une partie de la zone en la classant en tant qu'EIPE (Espaces d'Intérêt Paysager ou Ecologique), cela inscrit sa protection dans le document d'urbanisme ».

➤ Un projet qui ne coûte (presque) rien à la collectivité

Bénéficiant de financements publics et privés, l'association Les Planteurs de Boizh'éloups porte financièrement le projet, en achetant tous les plants et les protections nécessaires.

En contrepartie, la collectivité a pris à sa charge la préparation du terrain par les services techniques, et a mis à disposition des bénévoles du broyat pour les plantations. La commune a assumé le coût de l'étude environnementale relative aux espèces présentes sur la mare, pour un montant de 1300€. Ruth Bachmann-Doulain, conseillère qui a participé à toutes les phases du projet commente : « C'est une action qui nous a finalement été offerte sur une plateau ! » ■



Des habitants à pied d'oeuvre pour les plantations

CONTACTS

Caroline Buhot, adjointe / caroline.buhot@chevaigne.fr
Alain Le Danff, conseiller / alain.ledanff@chevaigne.fr
<https://lesplanteurs.bzh>

BRUDED bénéficie du soutien technique et financier de :



Fiche expérience • avril 2025

